

Séance du vendredi 14 avril 2023

Date de la convocation: 12/04/2023

Membres en
exercice : 15

Présents : 14

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,**

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,
Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Barbara LOUCHART

Absents:

Vote du compte administratif - chatel censoir - (D 2023 132)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël BOISSIERE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MAGUET Olivier après s'être fait
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice
considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	138 406.86			178 432.06	138 406.86	178 432.06
Opérations exercice	170 779.18	336 720.57	875 379.16	1 111 331.49	1 046 158.34	1 448 052.06
Total	309 186.04	336 720.57	875 379.16	1 289 763.55	1 184 565.20	1 626 484.12
Résultat de clôture		27 534.53		414 384.39		441 918.92
Restes à réaliser	38 142.00	820.00			38 142.00	820.00
Total cumulé	38 142.00	28 354.53		414 384.39	38 142.00	442 738.92
Résultat définitif	9 787.47			414 384.39		404 596.92

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de
gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux
différents comptes.

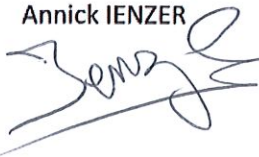
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHÂTEL-CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

